MOOC Marques

L'ESSENTIEL À RETENIR



Protection à l'étranger

Pour exploiter sa marque à l'étranger, il faut mettre en place une stratégie de protection adaptée à chaque situation.

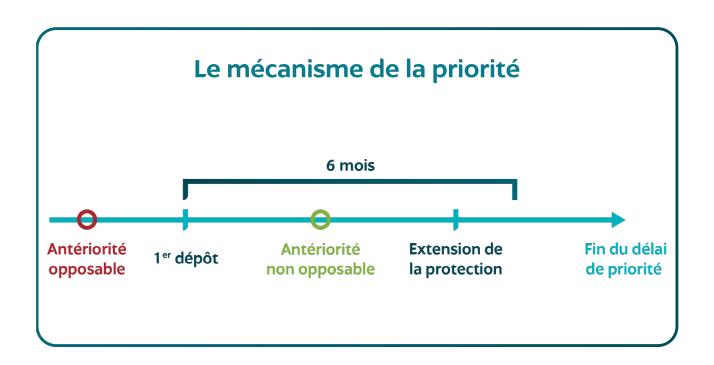
Cette stratégie dépend à la fois de la volonté du propriétaire de la marque et d'éléments extérieurs :

- marchés
- concurrents
- partenaires
- conjoncture économique

Si vous avez effectué un premier dépôt en France, vous disposez alors d'un droit de priorité de 6 mois à compter de celui-ci. Il vous permettra de déposer une marque en Europe ou à l'international qui aura la même date que la marque française.

C'est un avantage non négligeable qui évite, par exemple, que des concurrents ne s'approprient des droits sur les marchés que vous visiez.





À découvrir aussi :



Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle





Organisation mondiale de la propriété intellectuelle



